

# Eidg. Departement des Innern (EDI)

---

13.11.2002 - 11:40 Uhr

## **Le Conseil fédéral adopte le Rapport sur la mise en uvre du Plan d'action de la Suisse " Egalité entre femmes et hommes " par les autorités fédérales**

(ots) - Le Conseil fédéral a adopté à l'attention du Parlement un Rapport présentant le tableau détaillé des actions entreprises par les autorités fédérales en matière de politique d'égalité entre femmes et hommes. Si le bilan est encourageant, notamment dans les domaines de la formation et de l'économie, un effort reste à faire pour intégrer systématiquement la perspective de l'égalité dans l'ensemble des activités de l'administration fédérale.

Le Rapport sur la mise en uvre par les autorités fédérales du Plan d'action de la Suisse " Egalité entre femmes et hommes " a été élaboré suite à un postulat du Conseil national de mai 2000. Il sera transmis aux Chambres fédérales pour la session d'hiver 2002.

Le Plan d'action s'inscrit dans les travaux de suivi de la 4ème Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes (Pékin 1995). Publié en 1999, il contient 287 mesures réparties en 13 chapitres représentant la synthèse des actions à mener en matière de politique de l'égalité. Trois ans après la publication de ce Plan, le Rapport permet de se faire une image détaillée du travail accompli par les autorités fédérales. Sur le plan national, il convient de mentionner la création du Service Gender Health et du Service de lutte contre la violence, en particulier celle exercée envers les femmes, ainsi que le premier rapport de la Suisse relatif à la Convention de l'ONU sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes. En ce qui concerne le plan international, le rapport montre notamment comment la Suisse s'engage, dans le cadre de l'OSCE, pour lutter contre la traite des femmes et intègre systématiquement la perspective de l'égalité dans son travail de coopération au développement.

La plupart des mesures ont été mises en uvre, parfois partiellement, parfois de manière très étendue. Parmi les domaines privilégiés figurent la formation et l'économie. Des projets concrets visant à promouvoir l'égalité des chances, tels que des programmes d'incitation et l'institution de crèches, ont été mis en oeuvre dans les universités et les hautes écoles spécialisées ainsi que dans le monde du travail. Les autorités ont également publié des statistiques et des études sur les discriminations dont sont victimes les femmes dans la vie professionnelle et dans les assurances sociales. De manière générale, les difficultés de mise en uvre sont dues au manque de ressources financières et en personnel.

Les départements et les offices sont invités à poursuivre leurs efforts pour intégrer une perspective d'égalité dans tous leurs programmes et toutes leurs mesures ainsi que dans leur travail quotidien (gender mainstreaming). L'administration fédérale ne dispose pas encore de tous les instruments adéquats, mais des travaux sont en cours pour les développer.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR  
Service de presse et information

Renseignements: Patricia Schulz, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, tél. 031 322 68 40

Annexe : Rapport

